

Affaire Fillon : Vives réactions après les déclarations d'une ex-procureure sur des « pressions » hiérarchiques

JUSTICE Eliane Houlette s'est émue du « contrôle très étroit » qu'aurait exercé le parquet général, son autorité de tutelle directe, dans la conduite des investigations sur l'affaire Fillon

20 Minutes avec AFP

Publié le 18/06/20 à 20h10 — Mis à jour le 18/06/20 à 21h11

Plusieurs responsables politiques ont crié au scandale ce jeudi après les déclarations de l'ancienne cheffe du Parquet national financier (PNF) qui dit avoir subi des « pressions » de sa hiérarchie dans la conduite de l'enquête sur [l'affaire Fillon](#).

Entendue le 10 juin par la commission d'enquête parlementaire sur l'indépendance de la justice, Eliane Houlette a réaffirmé avoir décidé, en janvier 2017, en toute indépendance d'ouvrir une enquête visant les époux Fillon après des soupçons d'emplois fictifs révélés par *Le Canard enchaîné*.

Cette enquête, lancée en pleine campagne présidentielle, avait empoisonné la candidature de François Fillon à l'Élysée et conduit au printemps 2020 à son procès en correctionnelle aux côtés notamment de son épouse Penelope. Le jugement est attendu le 29 juin.

« Contrôle très étroit » et « pression très lourde »

Lors de son audition, Eliane Houlette s'est en revanche émue du « contrôle très étroit » qu'aurait exercé le [Parquet général](#), son autorité de tutelle directe, dans la conduite des investigations. « Le plus difficile (...) a été de gérer en même temps la pression des journalistes – mais ça... (on peut), on peut s'en dégager (...) – et surtout la pression du parquet général », a déclaré l'ex-procureure, partie à la retraite en juin 2019.

Eliane Houlette a notamment évoqué « des demandes de transmission rapide » sur les actes d'investigation ou les auditions et a révélé avoir été convoquée par le parquet général

qui plaidait pour que l'enquête soit confiée à un juge d'instruction. « On ne peut que se poser des questions, c'est un contrôle très étroit et c'est une pression très lourde », a-t-elle dit.

La procureure générale de Paris dément

Directement mise en cause, la procureure générale de Paris Catherine Champrenault dit, dans un message transmis à l'AFP, « regretter que ce qui est le fonctionnement régulier du ministère public soit assimilé à des pressions ».

Déjà en poste au moment de l'affaire Fillon, elle « rappelle que son action s'est toujours inscrite dans l'exercice de ses prérogatives légales de veiller à l'application de la loi et au bon fonctionnement des parquets placés sous son autorité ».

Passées inaperçues, les déclarations d'Eliane Houlette ont resurgi à la faveur d'un article du [Point](#) et provoqué l'indignation de familles politiques très éloignées. Le parti Les Républicains, qui a souvent dénoncé une « instrumentalisation » de la justice dans l'affaire Fillon, a évoqué des accusations « extrêmement graves ».

Vives réactions politiques

Tous deux visés par des enquêtes du PNF, le Rassemblement national et la France insoumise ont, eux, vu dans ces « pressions » la preuve d'une justice aux ordres. « L'ex-chef du pôle financier avoue avoir agi sous pression dans l'affaire Fillon. Responsable ? La chef du parquet qui a ordonné les perquisitions odieuses contre LFI [en réalité ordonnées par le parquet de Paris]. La vérité est en chemin », a tweeté Jean-Luc Mélenchon, chef de file des Insoumis.

« Et dire que lorsque nous dénonçons l'instrumentalisation de la justice, certains nous traitent de complotistes... La vérité éclate et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg », a commenté Marine Le Pen sur Twitter.

Selon les règles en vigueur, le parquet général peut demander des remontées d'information aux parquets et les transmettre à la direction des affaires criminelles et des grâces au sein de la Chancellerie, qui peut les faire suivre au cabinet du garde des

Sceaux. En revanche, la loi Taubira de 2013 interdit au garde des Sceaux de donner des instructions dans les dossiers individuels.